

## Comité Syndical • Séance du 09/02/2017

### Compte-rendu de réunion

10h05 : le quorum étant atteint, N. GARCIA, 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat Mixte, ouvre la séance. Il excuse la Présidente qui n'a pu être présente aujourd'hui. Il indique que l'ordre du jour proposé est conséquent et que le Débat d'Orientation Budgétaire constitue son principal point.

N. GARCIA propose l'ordre du jour suivant et le soumet au vote :

**I. Compte-rendu du précédent Comité Syndical**

**II. Informations et actualités**

**III. Administration**

- a. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2017: *Délibération n°1*

**IV. Dossiers techniques**

- a. Compte-rendu sur les études en cours
- b. Campagne de diagnostic et de rebouchage de forages 2017 : *Délibération n°2*
- c. Réalisation de 3 piézomètres pour renforcer le suivi des nappes : *Délibération n°3*
- d. Présentation du rapport annuel de suivi piézométrique des nappes et du suivi « chlorures » : *Délibération n°4*
- e. Action d'éducation aux nappes dans les écoles primaires pour l'année 2017-2018 : *Délibération n°5*

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

## 1 Validation du compte – rendu du précédent Comité Syndical

N. GARCIA indique que la proposition de compte-rendu du précédent Comité Syndical était jointe au courrier d'invitation. Il demande s'il y a des remarques concernant ce compte-rendu.

En l'absence de remarque, N. GARCIA propose de passer au vote pour le valider.

**Le compte-rendu du Comité Syndical du 24/03/2016 est validé à l'unanimité.**

## 2 Informations

### Décisions prises par la Présidente et le 1<sup>er</sup> Vice-président en vertu des pouvoirs donnés par délégation

N. GARCIA expose les informations suivantes :

- **Marché « Education aux nappes dans les écoles primaires de la plaine du Roussillon » (délibération n°6 du 04/02/2015) :** le marché a été attribué aux associations Les Petits Débrouillards et Label Bleu pour un montant de 16 800 € H.T. Des demandes d'aides ont été faites auprès de l'Agence de l'Eau (50%).

Ce marché a débuté à l'automne 2016.

N. GARCIA demande à l'assemblée si cette information appelle des remarques.

R. GIBERT demande la procédure à suivre pour que les écoles primaires puissent bénéficier de cette action, celle de Nefiach étant intéressée.

H. TACHRIFT explique la procédure à suivre qui est très simple : une information et un bulletin d'inscription sont transmis par e-mail à toutes les écoles de la plaine du Roussillon en début d'année scolaire. Il suffit de le retourner par courrier ou mail à l'adresse indiquée. Cette action a débuté pour l'année scolaire 2016-17 mais son renouvellement pour l'année scolaire 2017-18 est à l'ordre du jour.

- **Marché « Réalisation de forages de reconnaissance dans les nappes quaternaires » (délibération n°8 du 24/03/2016) :** Le marché a été attribué à l'entreprise AQUA FORAGE pour un montant de 53 721,42 € T.T.C. Des demandes d'aides ont été faites auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région.

N. GARCIA précise que ce marché a débuté à l'automne et que les prestations se sont achevées courant janvier. Il demande si cette information appelle des remarques.

### Décisions prises par le Bureau du Syndicat Mixte le 12/07/2016

N. GARCIA présente les délibérations prises lors du bureau du 12/07/2016. Il propose d'apporter des détails si un membre du Comité le souhaite.

- **Délibération n°1** : Rebouchage de forages abandonnés et réhabilitation de têtes de forages.
- **Délibération n°2** : Mise en place de l'entretien professionnel annuel à titre pérenne.
- **Délibération n°3** : Convention avec les communes concernées par la réalisation de forages de reconnaissance dans les nappes quaternaires.
- **Délibération n°4** : Signature du troisième contrat d'étang de Salses-Leucate

### Décisions prises par le Bureau du Syndicat Mixte le 15/11/2016

N. GARCIA présente les délibérations prises lors du bureau du 15/11/2016. Il propose d'apporter des détails si un membre du Comité le souhaite.

- **Délibération n°1** : Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Année 2017
- **Délibération n°2** : Affiliation du Syndicat Mixte au régime d'assurance chômage.
- **Délibération n°3** : Instauration de Titre Déjeuner pour le Personnel du Syndicat Mixte
- **Délibération n°4** : Réponse aux services de l'Etat suite à la notification de l'étude « Volumes Prélevables ». Ce point-là sera développé dans ce Comité Syndical.
- **Délibération n°5** : Action de communication du grand public au travers des « commerces de bouche ».

N. GARCIA expose rapidement la nature de cette action : il s'agit de proposer aux restaurants et brasseries des carafes d'eau esthétiques indiquant l'origine de l'eau et incitant à la préserver. Il ajoute que ce type d'action a été mené sur d'autres territoires (Grenoble etc.)

R. GIBERT demande si cette action a vocation à ne concerner que les établissements de Perpignan.

N. GARCIA indique qu'à priori cette action ne concernera pas que Perpignan et que cela reste à définir. Il s'agit cependant de viser les établissements recevant un public nombreux et varié.

R GIBERT propose que les communes puissent également acquérir ce type de carafe.

Un élu remplaçant le délégué titulaire et suppléant de Pia, M. CAPEDEVIELLE, indique que les restaurateurs préfèrent vendre de l'eau en bouteille.

N. GARCIA acquiesce mais ajoute qu'ils sont toutefois tenus de proposer des carafes d'eau du robinet pour les clients qui en font la demande.

### Etat des nappes

N. GARCIA brosse succinctement l'état des nappes qui, malgré les pluies de janvier restent dans un état inquiétant.

JL SIRAC confirme et indique que concernant les eaux superficielles, la situation reste très tendu notamment sur le bassin versant de l'Agly : le barrage sur l'Agly a été très sollicité l'été dernier en raison de la sécheresse et son taux de remplissage est actuellement très faible, malgré les pluies de janvier. Actuellement le volume stocké est de 8 millions de m<sup>3</sup> pour un total possible de 27 millions de m<sup>3</sup>. Il sera ainsi difficile d'assurer son remplissage avant l'été 2017.

M. MARTINEZ indique que suite aux pluies, de nombreuses résurgences étaient visibles sur le karst ce qui indique que ce réservoir s'est rempli et qu'il y a eu des trop-pleins.

H. TACHRIFT détaille ensuite la situation concernant les nappes en mettant en évidence deux secteurs qui restent toujours problématiques, c'est-à-dire en niveau de crise 2 : la « bordure côtière nord » et le secteur « Aspres-Réart ». Dans le reste de la plaine la situation est proche ou conforme aux niveaux moyens pour la saison grâce aux pluies de janvier. La pluviométrie reste cependant encore déficitaire depuis septembre 2016 (-16%) après une année 2015-16 largement déficitaire (-40%).

### Autres informations : présentation des études portées par le Conseil Départemental en matière de gestion de l'eau

N. GARCIA détaille les deux actions actuellement menées par le CD66 pour la gestion de l'eau dans le cadre de la GEMAPI et de la loi NOTRe :

- Compétence « Gémapi » : proposition de la mise en place d'une structure à l'échelle départementale afin d'apporter un appui technique aux structures de bassin et de permettre certaines synergies et économies d'échelle
- Compétence « Eau potable » : proposition de création d'un Syndicat Départemental de production d'eau potable. Une telle structure permettrait d'être véritablement maître de la gestion de la ressource et d'assurer une certaine équité vis-à-vis de l'ensemble des citoyens du département en jouant sur la solidarité entre territoire.

T. MARTINEZ suggère qu'une structure du même type que le Syndicat Mixte des nappes soit mise en place pour la gestion du karst.

N. GARCIA indique que si le Comité Syndical en est d'accord, une proposition de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte sera proposée aux collectivités concernées ainsi qu'aux autorités compétentes pour réaliser le travail mené actuellement par le Syndicat Mixte des nappes dans la plaine et sur le karst.

T. MARTINEZ indique qu'il s'agit d'une ressource très importante : actuellement à Cases de Pène un débit de 35 m<sup>3</sup>/h est utilisé pour l'alimentation de la commune alors que le forage peut fournir 350 m<sup>3</sup>/h.

JL. SIRAC confirme et indique que les études menées par le CD66 ont montré qu'environ 5 millions de m<sup>3</sup>/an était mobilisable sur cette ressource.

T. MARTINEZ indique que le grand avantage de cette ressource est sa recharge très rapide.

N. GARCIA approuve mais pointe également la vulnérabilité aux pollutions que cela engendre.

### **Autres informations : le Plan de Gestion de la Ressource en Eau.**

N. GARCIA fait part au Comité Syndical des discussions qui se sont tenues entre le Syndicat Mixte et les services de l'Etat concernant le PGRE. Il indique que la position tenue est que le PGRE est constitué par le volet quantitatif du SAGE comme cela est indiqué par le SDAGE et confirmé par la notification de l'étude « Volumes Prélevables » transmise au Syndicat Mixte. Le Syndicat Mixte refuse donc de relancer des études très chronophages pour un sujet qui a été traité dans le cadre du SAGE.

H. TACHRIFT précise ensuite le contenu du PGRE.

Cela n'appelle pas de remarque particulière de l'assemblée mais une discussion s'ouvre sur les possibilités d'économies d'eau.

Un élu s'interroge sur la possibilité de créer des doubles réseaux.

A. PUIG indique que le double réseau est très coûteux. Par ailleurs, il est important de s'adapter au climat et au changement climatique : il n'est pas opportun de mettre en place un double réseau pour arroser des pelouses

M. ERRE demande pourquoi on interdit l'utilisation des canaux pour l'évacuation des eaux pluviales.

JL. SIRAC indique que les canaux d'irrigation ne sont pas faits pour cela. Cela engendre des débordements et cela les fragilisent.

### **3 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

---

N. GARCIA rappelle que le DOB est une étape importante du cycle budgétaire qui permet :

- d'informer les membres du Comité Syndical de la situation financière de la structure.
- de discuter des priorités d'action du Syndicat et de la stratégie financière à mettre en œuvre.

Il rappelle ensuite ce qui avait été prévu lors du DOB 2016 (maintien constant des cotisations et utilisation d'une partie de la trésorerie) et indique que c'est ce qui a été réalisé (utilisation de la trésorerie à hauteur de 20 000 €).

Il précise ensuite en ordre de grandeur le résultat du Syndicat Mixte à l'issue de l'exercice 2016 : 134 000 € avec un reste à réaliser de l'ordre de 13 000 €.

Il propose de reconduire cette stratégie pour l'année 2017 avec un maintien constant des cotisations.

H. TACHRIFT présente dans le détail la notice du DOB qui a été transmise au préalable à l'ensemble des membres du Comité Syndical.

JL. OBRECHT indique qu'il est possible de contracter des prêts « in fine » à des taux très faibles (de l'ordre de 1%)

N. GARCIA indique que ce type de solution sera étudié si nécessaire mais que ce n'est pas le cas pour l'heure. L'important actuellement est de faire fonctionner le Syndicat Mixte jusqu'à l'obtention des aides et que pour l'heure la trésorerie le permet.

T. MARTINEZ demande si l'Agence de l'Eau apporte des subventions au Syndicat Mixte.

H. TACHRIFT indique que l'Agence de l'Eau est le partenaire qui apporte la plus large subvention au Syndicat Mixte. En 2016 cela représente plus de 180 000 € soit davantage que les cotisations statutaires.

En l'absence d'autres interventions, N. GARCIA propose de passer au vote de la délibération n°1 actant la tenue du DOB.

*La délibération n°1 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire est votée à l'unanimité.*

#### 4 Dossiers techniques

---

##### Compte-rendu sur les études en cours

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour faire un rendu au Comité Syndical des différentes actions en cours.

H. TACHRIFT présente donc l'état d'avancement et les principaux résultats concernant les actions suivantes :

- La rédaction du SAGE
- Le schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable 2017-2030
- La caractérisation des nappes quaternaires dans certains secteurs à priori productifs
- L'essai de recharge artificielle des nappes par déversement d'eau dans le Boulès
- L'essai de pompage à Ile sur Têt pour mieux comprendre les mécanismes de recharge des nappes Pliocène

- La caractérisation des liens entre le karst de Corbère les Cabanes et les nappes Pliocène.

Ces présentations n'appellent pas de remarques du Comité Syndical.

### **Campagne de diagnostic et de rebouchage de forages 2017**

N. GARCIA rappelle que le diagnostic et le rebouchage de forages est une action menée par le Syndicat Mixte depuis 2012.

Il propose de renforcer cette action en 2017 : suite à la mise en place d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), le Syndicat Mixte peut désormais intervenir sur des ouvrages publics et privés. Dans un premier temps le Syndicat Mixte réalise en régie un travail de recensement et de diagnostic. Ensuite, un marché devra être passé pour la réalisation des travaux de rebouchage et de réhabilitation d'ouvrages.

Le coût maximum envisagé pour cette action est de 48 000 € H.T. dont 80% peut être aidé par l'Agence de l'Eau.

En l'absence de remarque, N. GARCIA propose de passer au vote

*La délibération n°2 relative aux travaux sur les forages publics et privés est votée à l'unanimité.*

### **Réalisation de 3 piézomètres pour renforcer le suivi des nappes**

N. GARCIA expose le contenu de cette action : afin d'améliorer le suivi des nappes Pliocène et Quaternaire pour la gestion « structurelle » et la gestion de crise, il est proposé de réaliser trois nouveaux piézomètres dans les nappes :

- Un doublet quaternaire / pliocène dans la vallée de l'Agly (Rivesaltes / Espira)
- Un forage Pliocène dans le secteur « Aspres – Réart »

Le coût de cette action est estimé à 35 000 € H.T. Elle est susceptible d'être aidée à 80% par l'Agence de l'Eau.

H. TACHRIFT ajoute qu'une synergie sera recherchée avec le projet « Dem'eaux » qui prévoit également la réalisation de piézomètres afin de faire si possible des économies.

A. PUIG demande à ce que le projet de recherche Dem'eaux soit présenté en détail en Comité Syndical. Cela lui semble nécessaire étant donné son budget important et le lien direct avec le travail réalisé par le Syndicat Mixte.

N. GARCIA propose de mettre à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical une présentation de ce projet avec éventuellement un support écrit pour les membres du Comité Syndical.

En l'absence d'autre remarque, N. GARCIA propose de passer au vote.

*La délibération n°3 relative à la réalisation de nouveaux piézomètres est adoptée à l'unanimité.*

**Présentation du rapport annuel de suivi piézométrique des nappes et du suivi « chlorures »**

H. TACHRIFT présente le rapport annuel édité par le Syndicat Mixte concernant le suivi piézométrique et le suivi des chlorures sur la bordure littorale. Il précise en préalable que ces rapports sont directement téléchargeables sur le site du Syndicat Mixte des nappes.

A l'issue de cette présentation, P. AYLAGAS s'inquiète du fait que la population est en constante augmentation, que les niveaux d'eau sur la bordure côtière diminuent et que le coût de protection des nappes est appelé à augmenter surtout si une augmentation des chlorures est constatée.

N. GARCIA indique que cette situation doit effectivement être prise très au sérieux. Il ajoute que pour l'heure, on ne connaît pas tous les mécanismes de transferts entre les nappes et la mer mais que l'on est certain que la baisse des niveaux d'eau augmente fortement le risque de pollution aux chlorures.

En l'absence d'autres remarques, l'assemblée passe au vote.

*La délibération n°4 donnant acte de la présentation des rapports annuels du suivi piézométrique et suivi « chlorures » est votée à l'unanimité.*

**Action d'éducation aux nappes dans les écoles primaires pour l'année 2017-2018**

H. TACHRIFT présente rapidement l'action proposée en précisant qu'il s'agit de reconduire ce qui est déjà fait en la matière depuis 2012. Il précise que son coût est estimé à 16 000 € T.T.C. susceptible d'être aidé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau.

*La délibération n°5 relative à l'action d'éducation et de sensibilisation aux nappes dans les écoles primaires est votée à l'unanimité.*

*12h10 : L'ordre du jour est épuisé. N. GARCIA demande s'il y a des questions diverses. En leur absence, il clôt la séance.*

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte  
pour la protection et la gestion des nappes souterraines  
de la plaine du Roussillon

Nicolas GARCIA